

baissé. C'est ce qui se produit pour des centaines de personnes engagées dans l'industrie minière; dès qu'elles ont économisé un peu d'argent, elle se hâtent de rentrer chez elles, souhaitant n'en être jamais parties.

Parmi les noms qui figurent sur cette réclame particulière se trouve celui de la *Canadian Pacific Steamship Lines*. Puis il y avait une autre réclame de Toronto qui parlait des agences de voyage de la ville, d'une troupe théâtrale, des lignes Cunard, de l'Office national du film et du service d'immigration. Je ne sais si toutes ces entreprises ont payé cette réclame qui occupait les trois quarts d'une page dans le *Daily Mail* de Londres, mais on lisait dans l'article: "Le service d'immigration du gouvernement canadien a fourni cet article."

Si nous avons payé cette réclame, parlons honnêtement du Canada. Nous traversons une grave crise de chômage. Nous avons bien des problèmes dans le domaine du logement, et dans celui des soins médicaux et hospitaliers, que nous n'avons pas réussi à résoudre encore. N'allons pas brosser à ces gens un tableau qui ne correspond pas à la réalité, pour qu'ensuite, une fois établis au pays, ils perdent confiance en nous et nous détestent parce que nous les aurons attirés ici par des allégations mensongères. Soyons honnêtes et disons aux gens de là-bas ce que représente réellement le Canada et, s'il faut adopter une formule de roulement, alors adoptons-la.

Nous devons prendre des dispositions, me semble-t-il, en vue de remédier à tous ces problèmes. A mon avis, un changement radical s'impose dans ce ministère, et l'on pourrait commencer tout d'abord par cette question de l'immigration. Nous devrions faire comme nous avons fait à l'égard du problème des Chinois, qui revêt de l'importance à l'heure actuelle parce que nous n'en connaissons pas l'envergure. Je suis certain qu'il y en a qui continueront à recevoir des sommes de \$3,000 et à faire entrer des gens illégalement au Canada. Nos lois sont si mauvaises qu'elles incitent des citoyens honnêtes et respectueux de la loi à enfreindre la loi afin de faire ce qu'ils croient moralement juste et bon.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable député a répété en conclusion une déclaration qu'il a faite antérieurement et, s'il n'était pas un député relativement jeune et sans expérience, j'aurais relevé sa déclaration sur-le-champ. Il a dit qu'il était d'usage,—et il a laissé entendre qu'il connaissait bien des cas,—que des gens paient \$3,000 pour faire entrer en cachette d'autres personnes au Canada. Je voudrais demander

à l'honorable député, advenant qu'il soit au courant de tels cas, s'il a fait son devoir de citoyen et averti la police et, sinon, pourquoi?

L'honorable député a porté une accusation très grave. Il s'est levé ici et a parlé de fonctionnaires qui étaient ici, à la Chambre, mais qui n'avaient pas le droit de se défendre. Je me suis déjà trouvé dans une situation semblable, monsieur le président. J'ai entendu des députés formuler des attaques contre des fonctionnaires qui ne pouvaient pas répliquer et je n'ai aucun respect pour les députés qui se cachent derrière leur immunité parlementaire pour s'en prendre à des gens qui ne peuvent pas leur répondre. Si ces braves députés qui formulent ces accusations ici même, où ils n'ont pas à en répondre devant les tribunaux, les faisaient à la police et produisaient des preuves, ce serait beaucoup mieux pour le Canada et pour l'administration des affaires de l'État.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Pendant les trois dernières années de l'ancien gouvernement, j'ai eu la responsabilité de l'administration de ce ministère et toute accusation ou indication d'irrégularité quelconque qui a été faite a fait immédiatement l'objet d'une enquête. Des accusations ont été portées devant les tribunaux à l'égard de quelques cas regrettables. Il y en a eu un bon nombre dans un cas particulier, et il y en a eu d'autres. Le ministère a pris des mesures disciplinaires d'une façon qui a fait honneur au service public du Canada, qui n'est pas rempli d'une foule de paresseux et de personnes corrompues, comme l'honorable député l'a dit dans des termes bien généraux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Je pense qu'il est temps que ce genre de propos cesse. Lorsqu'un citoyen n'a pas le courage de donner à la police tous les renseignements qu'il possède à l'égard d'infractions à la loi dont il a connaissance, il ne devrait pas se lever en Chambre et se cacher derrière son immunité pour attaquer des gens qui ne peuvent pas répondre. Pour ma part, je n'ai que du mépris pour ce genre de conduite.

Et maintenant, monsieur, je n'avais pas réellement l'intention...

M. Peters: Voulez-vous un réponse?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député pourra répondre lorsque j'aurai fini; je ne l'ai pas interrompu.

M. Peters: Vous avez dit que vous posiez une question.

L'hon. M. Pickersgill: Le député peut répondre s'il le désire.